
Attention

- Assurez-vous de nous faire parvenir votre demande de sélection temporaire pour études accompagnée de **tous les documents exigés**, selon l'OPTION correspondant à votre situation (voir pages 4 à 6 des instructions), sinon le traitement de votre **demande sera retardé**.
- Vous trouverez les **autres formulaires ou déclarations** requis à l'appui de votre demande, s'il y a lieu, dans le site Internet du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à l'adresse www.immigration-quebec.gouv.qc.ca (section **Formulaires**).
- Les documents fournis doivent obligatoirement être **en français** ou **en anglais** ou être accompagnés d'une traduction en français ou en anglais signée et authentifiée par un traducteur professionnel.
- Prenez note que les documents joints à votre demande **ne vous seront pas retournés**. Assurez-vous de disposer d'autres exemplaires pour votre demande de permis d'études.
- Vous devez acquitter les droits exigibles lors du dépôt de la demande. Ces droits ne sont **pas remboursables**.
- Lorsque vous **renouvelez une demande de sélection temporaire** pour études, vous devez joindre à nouveau vos documents d'identité et fournir des preuves récentes de votre capacité financière, ainsi que de nouvelles déclarations signées récemment.

Adresse

Faites parvenir votre demande au :

Service aux étudiants étrangers
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
285, rue Notre-Dame Ouest, 4^e étage
Montréal (Québec) H2Y 1T8
CANADA

Traitement de votre demande

- Le Service aux étudiants étrangers rendra une décision concernant votre demande de sélection temporaire pour études dans un délai maximal de quatre semaines suivant la réception de votre **dossier complet**.
- Si la décision est positive, vous recevrez votre Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études à l'adresse de correspondance que vous avez indiquée à la question 8 du formulaire.
- Si vous n'avez pas eu à fournir de preuves de capacité financière, vous recevrez un seul exemplaire de votre CAQ pour études avec la mention « Requérant ». Un avis d'accord conditionnel sera transmis simultanément au Bureau canadien des visas (BCV) où vous présenterez votre demande de permis d'études (question 12 du formulaire) afin que ce bureau procède à l'évaluation de votre capacité financière.
- Si vous avez eu à fournir des preuves financières, vous recevrez deux exemplaires de votre CAQ avec les mentions « Requérant » et « Immigration Canada ». Vous devrez joindre ce dernier à votre demande de permis d'études auprès des autorités canadiennes.

Instructions détaillées à suivre

Question 1

Inscrivez vos nom et prénom tels qu'ils apparaissent dans votre passeport et distinguez votre nom à la naissance de votre nom après le mariage, s'il y a lieu.

Question 8

Inscrivez l'adresse **complète** où vous souhaitez recevoir le courrier concernant votre demande de sélection temporaire pour études.

Question 12

Pour la demande de permis d'études

- Indiquez bien l'endroit où vous ferez votre **demande** de permis d'études. Si vous devez faire votre demande à l'extérieur du Canada, indiquez l'emplacement du Bureau canadien des visas (BCV) où vous la présenterez. Pour connaître le BCV dont relève votre lieu de résidence actuel, consultez le site Internet d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) : www.cic.gc.ca. Si vous n'avez pas accès à Internet, adressez-vous à l'ambassade du Canada pour obtenir l'adresse du BCV compétent.
- Pour les demandes de **renouvellement** de permis d'études, il est déconseillé de choisir IRCC Edmonton si vous n'êtes pas présent au Canada durant le traitement de votre demande. Toute erreur ou tout délai dans le traitement de votre demande pourrait alors compromettre votre retour au Canada et vous obliger à déposer une nouvelle demande auprès d'un BCV à l'extérieur du Canada.

Question 13

Un formulaire distinct de demande de sélection temporaire pour études doit être rempli pour chaque personne qui fera des études au Québec.

Question 22

Selon l'OPTION correspondant à votre situation, vous devez démontrer que vous aurez la capacité d'assumer les frais suivants :

- vos **droits de scolarité** et autres frais liés à vos études;
- vos **frais de subsistance** (tarifs 2020), soit un minimum annuel de 12 971 \$ CAN pour un adulte, de 6 487 \$ CAN pour un enfant, de 19 024 \$ CAN pour deux adultes, de 17 432 \$ CAN pour un adulte et un enfant, et de 21 310 \$ CAN pour deux adultes et un enfant;
- vos **frais de transport** (voyage aller-retour);
- le coût d'une **assurance maladie et hospitalisation**, pour vous-même et les membres de la famille qui vous accompagnent (entre 600 \$ et 1 000 \$ CAN / année pour une personne seule);
- vos **frais d'installation** (500 \$ CAN) pour la première année de séjour au Québec.

Ajoutez, aussi, toute preuve de **paiement acquitté**, le cas échéant.

Vous devrez également démontrer que vous continuerez à disposer de ressources financières suffisantes pour assumer ces dépenses pour la durée de vos études (montant global ou preuve de revenus stables). Ces preuves financières doivent couvrir les membres de votre famille qui vous accompagnent, le cas échéant.

Si une personne vous soutient financièrement, vous devez fournir les preuves de **sa capacité financière**. Vous devez aussi fournir une Déclaration de soutien financier (voir page 13) signée par cette personne.

En cas de **renouvellement** d'une demande de CAQ pour études faite à partir d'un pays ou d'un territoire **non indiqué à l'OPTION 1**, vous n'avez pas à fournir de preuves financières.

Question 24 (Recours aux services d'une personne rémunérée)

Les formulaires et les instructions ont été conçus de manière à permettre aux personnes désireuses d'immigrer au Québec de remplir les formulaires sans aide. Il n'est donc pas nécessaire de recourir aux services d'une personne rémunérée pour entreprendre vos démarches.

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'accorde aucun traitement prioritaire ou particulier au dossier d'un candidat qui retient les services d'une personne rémunérée. Tous les dossiers de candidature sont traités de la même façon.

Si vous décidez de retenir les services d'une personne rémunérée, vous devez savoir que pour mieux protéger les candidats contre les pratiques douteuses ou illégales, le Ministère ne traite qu'avec :

- les membres en règle du Barreau du Québec ou de la Chambre des notaires du Québec;
- les personnes titulaires d'une autorisation spéciale délivrée par ces derniers;
- les consultants en immigration reconnus par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et inscrits au **Registre québécois des consultants en immigration**.

Pour savoir si un consultant en immigration est reconnu par le Ministère, consultez le registre à l'adresse suivante : www.midi.gouv.qc.ca/consultant.

Si vous avez recours aux services d'un consultant en immigration pour vous conseiller, vous assister ou vous représenter dans le cadre de cette demande, vous devez en aviser le Ministère et identifier cette personne.

Question 25 (Déclaration et engagements)

La signature de la Déclaration et engagements (page 11 de la demande) est **obligatoire**. Les signatures photocopées ou numérisées ne sont pas acceptées.

- Si vous avez **17 ans ou plus**, vous devez signer vous-même la déclaration. Toute autre signature que la vôtre entraînera le rejet de votre formulaire de demande.
- Si vous avez **moins de 17 ans** au moment de votre demande, mais que **vous atteindrez 17 ans** au cours des quatre années subséquentes, votre signature **ET** celle de votre père, de votre mère ou de la personne titulaire de l'autorité parentale sont requises.
- Si vous avez **moins de 17 ans** au moment de votre demande et au cours des quatre années subséquentes, la signature d'une seule des personnes suivantes est requise : votre père, votre mère ou la personne titulaire de l'autorité parentale.

Autorisations (Section 6)

La signature de l'une ou l'autre des autorisations est **facultative**. L'absence de signature n'entraînera aucune conséquence sur le traitement de votre demande. Cependant, le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ne pourra transmettre aucune information à un tiers sur l'évolution de votre demande.

Si vous souhaitez signer l'une ou l'autre des autorisations et que :

- vous avez **17 ans ou plus**, votre signature est requise pour que votre père, votre mère, la personne titulaire de l'autorité parentale ou un tiers puisse obtenir des renseignements sur l'évolution de votre demande ou agir en votre nom;
- vous avez **moins de 17 ans**, la signature de votre père, de votre mère ou de la personne titulaire de l'autorité parentale est requise pour qu'un tiers puisse obtenir des renseignements sur l'évolution de votre demande ou agir en votre nom.

Question 26 (Communiquer des renseignements à l'établissement d'enseignement)

- La signature du consentement est facultative. Sans ce consentement dûment signé, le Ministère ne sera pas autorisé à transmettre à l'établissement d'enseignement que vous fréquenteriez les renseignements relatifs à votre CAQ pour études.
- Si vous avez moins de 17 ans, la signature **originale** d'une seule des personnes suivantes est requise : votre père, votre mère ou la personne titulaire de l'autorité parentale.

Question 28

Si vous autorisez un organisme à vous représenter dans vos démarches, vous devez préciser quelle personne, au sein de cet organisme, est autorisée à vous représenter.

Documents à fournir obligatoirement, selon l'option correspondant à votre situation

Cochez les cases correspondant à votre demande

OPTION 1

S'il s'agit d'une **première demande de sélection temporaire** pour études et que vous (le futur étudiant) résidez actuellement en **Autriche**, au **Canada**, aux **États-Unis**, en **France** (y compris à **La Réunion**), au **Groenland**, à **Hong Kong**, au **Mexique**, à **Monaco** ou à **Saint-Pierre-et-Miquelon**, joignez au formulaire de demande les documents suivants :

Paiement des frais d'examen de la demande

Photocopie **lisible** des pages de votre passeport où apparaissent les renseignements personnels et la photo (bien définie). Votre passeport doit être valide

Lettre d'admission du registrariat (ou du bureau d'admission) de l'établissement d'enseignement que vous fréquenteriez (non requis pour un enfant âgé de moins de 17 ans accompagné au Québec d'un parent détenteur d'un permis d'études ou de travail)

Preuves récentes de votre capacité financière (voir instructions à la question 22)

OU Preuves récentes de capacité financière de la personne qui vous soutient financièrement **ET** Déclaration de soutien financier signée par cette personne (voir page 13 du formulaire de demande)

Pour la demande de permis d'études

- Si vous résidez en Autriche, en France, à Hong Kong, au Mexique ou à Monaco, vous devez déposer votre demande de permis d'études au Bureau canadien des visas (BCV) couvrant le pays où vous résidez. Vérifiez auprès du BCV si vous pouvez déposer votre demande de permis d'études simultanément à votre demande de CAQ pour études.
- Si vous avez la citoyenneté américaine ou la résidence permanente aux États-Unis, si vous avez la citoyenneté danoise et résidez au Groenland ou encore, si vous avez la nationalité française et résidez à Saint-Pierre-et-Miquelon, vous pouvez obtenir votre permis d'études du gouvernement du Canada à votre arrivée au point d'entrée. Si vous résidez aux États-Unis et avez la citoyenneté ou la résidence permanente d'un autre pays, vous devrez vous adresser au BCV qui couvre le territoire où vous habitez actuellement.
- Si vous résidez actuellement au Canada, vérifiez auprès de IRCC où votre demande de permis d'études doit être déposée en visitant le site www.cic.gc.ca.

OPTION 2

Si vous faites une **première demande de sélection temporaire pour études** et **ne résidez pas** sur l'un des territoires indiqués à l'OPTION 1, joignez au formulaire de demande les documents suivants :

Paiement des droits exigibles de la demande

Photocopie **lisible** des pages de votre passeport où apparaissent les renseignements personnels. Votre passeport doit être valide

Lettre d'admission du registrariat (ou du bureau d'admission) de l'établissement d'enseignement que vous fréquenteriez (non requis pour un enfant âgé de moins de 17 ans accompagné au Québec d'un parent détenteur d'un permis d'études ou de travail)

Pour la demande de permis d'études

- Vos preuves de capacité financière devront être présentées au Bureau canadien des visas (BCV) où vous déposerez votre demande de permis d'études. Vérifiez auprès du BCV si vous pouvez déposer votre demande de permis d'études simultanément à votre demande de sélection temporaire pour études.

OPTION 3

Pour toute demande faite pour un **enfant âgé de moins de 17 ans** accompagné au Québec d'un **seul de ses parents**, joignez les documents exigés aux OPTIONS 1, 2 ou 5, selon le cas, ainsi que les documents suivants :

Si l'enfant est âgé de moins de 17 ans et qu'il est accompagné par ses deux parents, reportez-vous aux options 1, 2 ou 5, selon votre situation.

Original d'une **Déclaration de consentement** au séjour de l'enfant au Québec, signée par le parent non accompagnant

Photocopie du certificat de naissance de l'enfant sur lequel apparaît le nom de ses parents

Photocopie d'un document d'identité du parent non accompagnant portant sa signature

OU, à défaut de ces trois documents : Photocopie d'un document officiel attestant que le parent accompagnant l'enfant en assume seul la garde

OPTION 4

Pour toute demande faite pour un **enfant âgé de moins de 17 ans non accompagné** de ses parents au Québec, joignez les documents exigés aux OPTIONS 1, 2 ou 5, selon le cas, ainsi que les documents suivants :

Photocopie du certificat de naissance de l'enfant sur lequel apparaît le nom de ses parents

Photocopie d'un document d'identité de chacun des parents portant leur signature

Original de la **Déclaration d'autorité parentale** établissant les droits et les devoirs de garde, de surveillance, d'éducation et de prise en charge par une personne résidente du Québec, citoyenne canadienne ou résidente permanente, âgée d'au moins 18 ans. Cette déclaration doit être signée par **les deux parents** ou par la personne titulaire de l'autorité parentale

En cas de signature d'un **seul parent**, photocopie d'un document officiel attestant que le parent signataire assume seul la garde de l'enfant

Original de la **Déclaration de prise en charge d'un enfant âgé de moins de 17 ans**, pour toute la durée du CAQ ou jusqu'aux 17 ans de l'enfant, signée par la personne à qui la garde de l'enfant est confiée au Québec

Photocopie d'un document démontrant que la personne à qui la garde de l'enfant est confiée au Québec est citoyenne canadienne ou résidente permanente

Si les frais relatifs au séjour de l'enfant âgé de moins de 17 ans au Québec sont assumés par une autre personne que son père ou sa mère :

Déclaration de soutien financier (voir page 7 du formulaire de demande) signée par cette autre personne

Preuves récentes de la capacité financière de cette personne

OPTION 5

Si vous **prolongez vos études** au Québec au-delà de la durée de votre CAQ pour études actuel ou si vous **changez de niveau d'études**, vous devez **faire une nouvelle demande de sélection temporaire** pour études et joindre les documents suivants :

Paiement des droits exigibles de la demande

Photocopie **lisible** des pages de votre passeport où apparaissent les renseignements personnels et la photo (bien définie). Votre passeport doit être valide

Lettre officielle du registrariat de l'établissement d'enseignement que vous fréquentez précisant votre statut d'étudiant à temps plein ainsi que le nombre de crédits obtenus ou à obtenir, s'il y a lieu

Originaux de vos relevés de notes de l'établissement d'enseignement du Québec couvrant **toute la période de validité** de votre CAQ pour études ou photocopies certifiées conformes aux originaux par l'établissement **ET**,

– si vous n'avez pas toujours été un étudiant à temps plein durant cette période :

Lettre explicative et document justificatif

– si vous êtes un étudiant de 2^e ou de 3^e cycle en rédaction de mémoire ou de thèse :

Lettre officielle du département ou de la faculté confirmant votre inscription à temps plein lors de **chaque trimestre** de rédaction jusqu'à présent et indiquant la date probable de fin de votre programme. Cette lettre n'est pas requise si ces renseignements apparaissent déjà dans les documents que vous joignez à votre demande.

Preuves récentes de votre capacité financière ou de celle de la personne qui vous soutient financièrement (voir instructions à la question 22) **ET**,

– si une personne vous soutient financièrement :

Déclaration de soutien financier récente signée par cette personne

Preuve que vous avez maintenu une assurance maladie et hospitalisation au Québec pendant toute la durée de validité de votre CAQ pour études (sauf si vous fréquentiez une université ou un établissement d'enseignement qui inclut ce type d'assurances dans les droits de scolarité demandés)

Preuve que vous détenez une assurance maladie et hospitalisation au Québec pour la première année de validité de votre nouveau CAQ pour études (sauf si vous fréquentez une université ou un établissement d'enseignement qui inclut ce type d'assurances dans les droits de scolarité demandés)

Si vous changez de programme ou de niveau d'études, lettre d'admission du registrariat (ou du bureau d'admission) de l'établissement d'enseignement que vous fréquenteriez

Pour la demande de permis d'études

- Vous pouvez faire votre demande de renouvellement de permis d'études auprès du Centre de traitement des demandes d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, situé à Edmonton, en Alberta ou dans un BCV en dehors du Canada, **si vous vous absentez du Canada** durant le traitement de votre demande.



Réservé à l'administration

N° de référence individuel

N° de dossier

N° de demande

REMPLISSEZ CE FORMULAIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE.

Note : Afin d'alléger le texte, les termes et les expressions utilisés englobent les deux genres.

Section 1 – Renseignements généraux

1.
Nom de famille à la naissance (voir les instructions)

Prénom

Nom de famille après le mariage (s'il y a lieu)

2. Sexe Féminin Masculin

3.
Date de naissance (année/mois/jour)

Lieu de naissance :

Ville Province/État Pays

4.
Citoyenneté/Nationalité

5. État matrimonial : Célibataire Marié Conjoint de fait Divorcé Séparé Veuf

6. Langue(s) parlée(s) : Français Anglais Autre(s) (Précisez) :

7. Langue de correspondance : Français Anglais

8. a) Adresse de correspondance :
(Voir les instructions)

Numéro Rue Appartement

Ville Pays Code postal

b) Lieu de résidence actuel : Même que ci-dessus Autre, précisez le pays

9. N° téléphone : Autre :

10. Adresse électronique :

Section 3 – Situation financière

19. Vos frais de séjour et vos frais de scolarité au Québec seront assumés par :

Vous-même Parent : Nom et prénom Autre : Nom et prénom

Un organisme ou un gouvernement : Nom

20. Indiquez, s'il y a lieu, les coordonnées du principal payeur (personne autre que vous-même ou organisme) qui subviendra à vos besoins.

Adresse :

Numéro Rue Appartement

Ville Pays Code postal

N° téléphone

21. Indiquez l'**OPTION** correspondant à votre situation. (Voir les instructions, pages 4 à 6)

Option 1 Option 2 Option 3 Option 4 Option 5

22. Si l'**OPTION** correspondant à votre situation requiert des preuves de votre capacité financière, cochez les cases correspondant aux documents que vous joindrez à votre demande. Les preuves jointes doivent être **récentes et suffisantes**. (Voir les instructions)

Preuve récente de virements de fonds à votre nom

Tout document récent faisant état de vos avoirs (liquidités, placements, investissements) et de vos revenus

Autorisation récente de transfert de fonds de l'Office du contrôle des changes de votre pays d'origine ou de résidence

Confirmation officielle récente d'attribution de bourses d'études précisant les montants mensuels et annuels à recevoir

Relevés récents de salaire

Avis de cotisation à un régime d'imposition du revenu le plus récent, précisant le revenu annuel

Relevé bancaire des trois derniers mois avec le solde actuel indiquant le titulaire du compte, lettre(s) de banque indiquant le solde actuel ou carnet de banque à jour et preuve de propriété du carnet

Si les frais relatifs à votre séjour d'études au Québec sont assumés par une autre personne que vous-même :

Preuves financières récentes et détaillées de cette personne (lettre d'emploi mentionnant le salaire, relevés de salaire, avis de cotisation à un régime d'imposition du revenu annuel, déclarations de revenus, lettre(s) de banque indiquant le solde, relevés bancaires, etc.)

Déclaration de soutien financier récente signée par cette personne (voir page 7)

Vous devez payer les droits exigibles au moment de la présentation de votre demande. Divers modes de paiement sont acceptés par le Ministère, mais les chèques personnels ne le sont pas. Pour obtenir l'information à ce sujet, consultez la page suivante :

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/frais-exiges.html

23. Indiquez les coordonnées de la personne payant pour vous les droits exigibles de votre demande (s'il y a lieu) :

Nom Prénom N° téléphone

Adresse :

Numéro Rue Appartement

Ville Pays Code postal

24. Avez-vous, dans le cadre de la présente demande, recours à une personne rémunérée qui vous conseille, vous assiste ou vous représente ?

Oui Non

Si oui, s'agit-il :

- | | | |
|---|-----|-----|
| • d'un avocat membre du Barreau du Québec ? | Oui | Non |
| • d'un notaire membre de la Chambre des notaires du Québec ? | Oui | Non |
| • d'une personne titulaire d'une autorisation spéciale délivrée par le Barreau du Québec ou par la Chambre des notaires du Québec ? | Oui | Non |
| • d'un consultant en immigration ? | Oui | Non |
| • d'une autre personne rémunérée ? | Oui | Non |

S'il s'agit d'un **consultant en immigration** ou d'une **autre personne rémunérée**, indiquez :

_____ | _____
Nom Prénom

Numéro d'inscription (tel qu'il apparaît au Registre québécois des consultants en immigration) _____

Pour connaître le numéro d'inscription du consultant, voir le registre à l'adresse suivante : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/registreconsultants

Section 4 – Protection des renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis dans le présent formulaire et, le cas échéant, dans les documents qui doivent y être annexés sont nécessaires au traitement de votre demande de sélection temporaire pour études et à l'application de la Loi sur l'immigration au Québec, du Règlement sur l'immigration au Québec, du Règlement sur les consultants en immigration et des règles administratives qui en découlent.

Ces renseignements peuvent également être utilisés par le Ministère pour vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis ou pour des fins d'étude, de statistique, d'évaluation de programme, pour vous communiquer toute information susceptible d'avoir une incidence sur les conditions de votre séjour temporaire au Québec ou pour vous informer des possibilités de faire une demande d'immigration permanente.

Les renseignements personnels vous concernant sont confidentiels et ne peuvent être divulgués sans votre consentement à moins que la loi ne l'autorise. La loi permet, notamment, à certaines conditions, la communication de renseignements personnels **sans consentement** si cette communication est nécessaire :

- à l'application d'une loi au Québec;
- à l'exercice des attributions d'un organisme du gouvernement du Canada, notamment les autorités canadiennes de l'immigration;
- à la prestation d'un service du Ministère ou à l'exécution d'un contrat de service confié par le Ministère;
- aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec ou en raison d'une situation d'urgence.

Au sein du Ministère, l'accès à ces renseignements est réservé aux seules personnes habilitées à les recevoir lorsque ces renseignements sont nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. À l'exception des sections facultatives, toute omission ou tout refus de répondre peut entraîner le rejet de votre demande ou occasionner des délais dans le traitement de votre dossier.

Vous pouvez être informé des renseignements vous concernant détenus par le ministre et, s'il y a lieu, en demander par écrit la rectification. Pour de plus amples renseignements, adressez-vous au bureau qui traite votre demande. Si ce bureau n'est pas en mesure de vous fournir les renseignements demandés, adressez-vous au bureau du responsable ministériel de la protection des renseignements personnels au

Secrétariat général du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, situé au :

Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Bureau 100
550, rue Sherbrooke Ouest, tour Est
Montréal (Québec) H3A 1B9

Section 5 – Déclaration et engagements (obligatoire)

Je déclare que les renseignements contenus dans la présente demande et dans les documents annexés sont complets et exacts.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'avis sur la protection des renseignements personnels, à la section 4 du présent formulaire.

Je comprends que le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut :

- vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis, et que si je communique au Ministère, à l'enquêteur ou au vérificateur un renseignement que je sais ou aurais dû savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de sélection temporaire, je commets une infraction à la loi et je suis passible d'une amende;
- rejeter toute demande qui contient une information ou un document faux ou trompeur;
- refuser d'examiner une demande de certificat de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, une information ou un document faux ou trompeur relativement à une demande en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec;
- annuler un CAQ lorsque la demande contenait une information ou un document faux ou trompeur, lorsque le certificat a été délivré par erreur ou lorsque les conditions requises pour sa délivrance cessent d'exister.

Je m'engage à recevoir l'enseignement pour le niveau d'études indiqué dans la présente demande.

Je m'engage à faire de l'étude ma principale activité (études à temps plein)¹.

Je m'engage également à maintenir, pendant la durée de mon séjour d'études au Québec, une assurance maladie et hospitalisation² pour moi-même et chacun des membres de ma famille qui m'accompagnent, le cas échéant.

25. En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____
Ville Pays (année/mois/jour)

Signature du demandeur _____
(Voir les instructions)

Signature du père, de la mère ou de la personne titulaire de l'autorité parentale _____
(Si le demandeur est un enfant âgé de moins de 17 ans)

Section 6 – Autorisations (facultatives)

Sous réserve des exceptions prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ c. A-2.1), le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration n'est pas autorisé à communiquer les renseignements personnels qui vous concernent sans votre consentement.

Si vous souhaitez que certaines personnes ou certains organismes puissent avoir accès à ces renseignements, vous devez autoriser le Ministère à les leur communiquer. Il en va de même pour la personne que vous voulez autoriser à vous représenter dans vos démarches. Les sections qui suivent servent donc à déterminer les renseignements qui pourront être communiqués et à désigner les personnes ou les organismes qui peuvent les recevoir. (Voir les instructions)

Ces autorisations sont facultatives et le défaut de les remplir n'aura aucune conséquence sur le traitement de votre demande de sélection temporaire pour études. Si vous choisissez de ne pas utiliser d'autorisation, biffez cette page.

AUTORISATION À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS À L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT

Par la présente, j'autorise le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à transmettre à l'établissement d'enseignement où je poursuivrai mes études les renseignements suivants relatifs à mon Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études : le numéro du CAQ pour études, la période de validité et le programme ou le niveau d'études.

26. En foi de quoi, j'ai signé à _____ le _____
Ville Pays (année/mois/jour)

Signature _____
(Voir les instructions)

1. Les travailleurs temporaires et les membres de leur famille, les demandeurs d'asile et les membres de leur famille ainsi que les membres de la famille des étudiants étrangers sont exemptés de cette condition.
2. L'étudiant et sa famille qui bénéficient d'une assurance maladie et hospitalisation au Québec en vertu d'une entente de réciprocité en matière de sécurité sociale incluant un volet relatif à la santé sont considérés respecter cet engagement.

AUTORISATION À COMMUNIQUER DES RENSEIGNEMENTS À UNE TIERCE PERSONNE

J'autorise le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à communiquer tout renseignement relatif au traitement de ma demande de sélection temporaire pour études à la personne suivante :

_____|_____|_____|
Nom Prénom N° téléphone

Adresse :

_____|_____|_____|
Numéro Rue Appartement

_____|_____|_____|
Ville Pays Code postal

Cette autorisation est valable pour la durée du traitement de ma demande de sélection temporaire pour études à moins qu'elle ne soit révoquée par écrit.

Cette autorisation ne confère pas le pouvoir de me représenter à la personne autorisée à recevoir les renseignements. Cette personne pourra avoir accès aux renseignements personnels contenus dans mon dossier et le Ministère pourra, à sa demande, lui remettre une copie de mon CAQ pour études.

27. En foi de quoi, j'ai signé à _____|_____|le _____|
Ville Pays (année/mois/jour)

Signature _____|
(Voir les instructions)

AUTORISATION DE REPRÉSENTATION DANS MES DÉMARCHES

J'autorise la personne suivante à me représenter dans mes démarches de demande de sélection temporaire pour études. Conséquemment, j'autorise le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à lui communiquer tous les renseignements ou documents relatifs au traitement de ma demande de sélection temporaire pour études et à considérer toute demande de sa part concernant mon dossier comme une demande faite par moi.

_____|_____|_____|
Nom Prénom N° téléphone

_____|
Nom de l'organisme (s'il y a lieu)

Adresse :

_____|_____|_____|
Numéro Rue Appartement

_____|_____|_____|
Ville Pays Code postal

La personne mandatée pour me représenter est rémunérée Oui Non

Cette autorisation est valable pour la durée du traitement de la présente demande de sélection temporaire pour études à moins qu'elle ne soit révoquée par écrit.

28. En foi de quoi, j'ai signé à _____|_____|le _____|
Ville Pays (année/mois/jour)

Signature _____|
(Voir les instructions)

DÉCLARATION DE SOUTIEN FINANCIER

Lorsque votre demande doit être accompagnée de preuves de capacité financière, selon l'OPTION correspondant à votre situation, cette déclaration doit être remplie et signée par toute personne qui assumera les coûts relatifs à votre séjour d'études au Québec.

Étudiant ou enfant âgé de moins de 17 ans :

_____ | _____ | _____
Nom Prénom Date de naissance (année/mois/jour)

Je, soussigné, _____
Nom et prénom de la personne qui prend en charge l'étudiant ou l'enfant âgé de moins de 17 ans

domicilié au :

_____ | _____ | _____
Numéro Rue Appartement

_____ | _____ | _____
Ville Pays Code postal

qui suis : résident permanent au Canada citoyen canadien

autre nationalité/citoyenneté _____
(Précisez)

m'engage, par la présente, à assumer tous les coûts relatifs au séjour d'études au Québec de l'étudiant ou de l'enfant âgé de moins de 17 ans identifié ci-dessus, soit plus particulièrement :

- ses frais de logement, de nourriture, de vêtements et de nécessités personnelles, ou à l'héberger gratuitement chez moi et à lui fournir la nourriture, les vêtements et les nécessités personnelles ;
- ses droits de scolarité et autres frais relatifs aux études exigés par l'établissement d'enseignement fréquenté au Québec, y compris, s'il y a lieu, les droits de scolarité additionnels applicables aux étudiants étrangers ;
- ses frais de transport au Québec et du Québec vers son pays d'origine ou vers une autre destination à la fin de son séjour au Québec ;
- à souscrire à son nom une assurance maladie et hospitalisation privée au Québec afin de couvrir ses frais médicaux et à maintenir celle-ci en vigueur pendant la durée de son séjour au Québec.

Cet engagement est valable pour la durée de validité du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études demandé.

Je comprends que le ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut :

- vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis, et que si je communique au Ministère, à l'enquêteur ou au vérificateur un renseignement que je sais ou aurais dû savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de CAQ, je commets une infraction à la loi et je suis passible d'une amende ;
- rejeter toute demande qui contient une information ou un document faux ou trompeur ;
- refuser d'examiner une demande de certificat de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, une information ou un document faux ou trompeur relativement à une demande en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec ;
- annuler un CAQ lorsque la demande contenait une information ou un document faux ou trompeur, lorsque le certificat a été délivré par erreur ou lorsque les conditions requises pour sa délivrance cessent d'exister.

En foi de quoi, j'ai signé à _____ | _____ | le _____
Ville Pays (année/mois/jour)

Signature _____